

COURRIER DES LECTEURS

Pour nous faire parvenir vos textes courts et signés, trois possibilités. Par courrier : Le Courrier de l'Eure - 54, rue de la République - 27110 Le Neubourg. Par mail : le-courrier-de-leure@hebdos-normands.com. Ou tout simplement en nous rendant visite.

Lettre ouverte à Monsieur le maire de Bray

Bizarre bizarre votre comportement, M. le maire... Vous laissez entendre par voie de presse que vous voulez aller jusqu'au bout de l'étude de « votre » projet éolien mais vous savez bien que, le jour où la demande de permis est déposée, l'étude est terminée. Ne vous moquez pas des gens s'il vous plaît ! Quel intérêt avez-vous à faire croire que ce n'est qu'une étude ?

Car, il y a quelques mois, vous annonciez en mairie que le projet était abandonné, vous parliez même d'une lettre (reçue du promoteur ?) pour faire cette déclaration. Disiez-vous vrai ou étai-ce de l'intox ? Pourquoi n'avoir pas communiqué une copie de cette lettre aux membres de votre conseil municipal ? Et maintenant vous ne voulez plus entendre parler de l'éolien. Que faites-vous des 83% des habitants de votre village qui ont refusé ce projet, qui avaient tout de suite compris les graves conséquences liées à la fois à la position sous les vents

dominants et à l'extrême proximité des habitations.

Pourquoi œuvrez-vous ainsi contre votre population ? Est-ce bien sérieux d'engager votre village dans un tel avenir ? Avec les permis de construire des habitations que vous accordez, avez-vous averti les acheteurs de ces terrains que vous vouliez de l'éolien et qu'un projet se trouvait sis du plus mauvais côté par rapport au village ?

Par envoi recommandé en mars 2005, nous attirions votre attention sur l'existence de la charte de l'environnement et les droits et devoirs liés. L'application du principe de précaution exige que vous demandiez un éloignement minimum de 2 km selon les indications de l'ademe qui, page 76 de son « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens 2004 », chapitre 6 : bruit et santé publique, écrit : « Pour tout projet éolien de 6 à 8 machines, on peut seulement constater qu'en deçà de 500 m le projet a

fort peu de chance d'être conforme à la réglementation, et qu'au-delà de 2000 m les risques de non-conformité sont très faibles.

»
Avez-vous pris les renseignements les plus élémentaires sur EEF, sur leurs façons de faire ? Depuis six ans que cette société existe en France, aucun site réalisé ! (...) Dès la présentation en septembre 2003, où vous parliez sans rire de d'Artagnan qui combattait les moulins à vents, puis en novembre 2003, la population a manifesté massivement son hostilité au projet. Le Tilleul a refusé cette implantation et c'est tout à son honneur. Les populations attendent la même chose de la mairie de Bray. Rejoignez vos électeurs ; c'est à vous d'assurer la protection des habitants et de leurs biens et n'obérez pas gravement l'avenir de votre commune et du secteur.

Association Vigilance Information Environnement Tilleul Othon - Bray